



OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DE L'IMPACT CARBONE

Réduire les consommations d'eau et d'énergie permet de préserver les ressources naturelles et de réaliser des économies financières.

RESPECT DE LA REGLEMENTATION ET PRATIQUES ASSOCIEES

Il convient de limiter au « juste nécessaire » la consommation d'eau ou d'énergie par une gestion efficace des différents postes de dépenses : le transport, les engins, l'éclairage, les appareils électriques, le chauffage, la ventilation, la climatisation et l'eau.

Il s'agit par exemple :

- + d'entretenir les installations et le matériel dans le but de limiter les consommations ;
- + de ne pas laisser tourner le matériel inutilement ;
- + d'installer des compteurs d'eau et de veiller à la fermeture des robinets ;
- + d'optimiser le transports de matériaux ;
- + de fournir sur demande de la MOE Travaux les justificatifs permettant d'évaluer cette optimisation des ressources et de l'impact carbone.

L'entreprise doit détailler, selon le contexte :

- + les moyens mis en ° uvre pour optimiser le chantier afin de réduire les consommations en eau et en énergie (temporalité et localisation)
- + Les démarches, actions et reporting permettant de réduire l'impact carbone du marché
- + le suivi, le reporting et les actions correctrices mises en ° uvre
- + les actions sur les engins travaux
- + autre à préciser :

Pour aller plus loin sur la RSE, l'entreprise met en ° uvre des achats solidaires lorsque cela est possible dans le contexte des travaux.



VOLET SOLIDAIRE

La Maitrise d'Ouvrage s'engage en favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle dans le cadre de ses marchés de travaux.

RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

Marché soumis à des clauses d'insertion

L'entreprise veille à la mise en ° uvre des clauses d'insertion en recourant aux structures d'insertion de son choix.

Elle peut à ce titre s'appuyer sur les réseaux de facilitateurs comme par exemple :

- + les pôles emploi,
- + les plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE),
- + les Directions régionales interdépartementales de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (DRIEETS).

L'entreprise élabore en fin de chantier le bilan des heures d'insertion réalisées, des missions confiées, du nombre de personnes ayant bénéficié des dispositions, du type de contrats et de structures et des suites éventuelles (embauches..)...